



Compte démembré et mandataire

Par **tarabiscotte**, le **20/11/2014** à **21:35**

bonsoir,

Suite à une succession dans laquelle le compte bancaire du défunt (contenant des titres et valeurs mobilières) est transformé en un compte démembré avec plusieurs nue-propriétaires et un usufruitier .

Est-il d'usage que la banque désigne l'usufruitier comme unique mandataire-gestionnaire de ce compte ?

Les nues-propriétaires ont-ils le droit d'imposer que ce soit un des nues-propriétaires qui soit mandataire-gestionnaire, à la place de l'usufruitier ?